

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté municipal portant prolongation de délai
des arrêtés n° 18/2024-n° 20/2024
Route barrée « Rue des Marronniers »
« A partir de l'Ensemble Municipal Place Bonneau
jusqu'à la Salle d'activités physiques « 2 Rue des Marronniers »**

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

VU l'arrêté N°18/2024 portant route barrée « Rue des Marronniers, à partir de l'Ensemble Municipal Place Bonneau jusqu'à la Salle d'activités physiques 2 Rue des Marronniers »,

VU l'arrêté N°20/2024 portant prolongation de délai route barrée « Rue des Marronniers »,

Considérant que les travaux à l'Ensemble Municipal René Michard n'ont pas été exécutés et qu'il est donc nécessaire de prolonger la réglementation,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La réglementation sur cette voie s'appliquera jusqu'au 7 juin 2024.

Fait à Buxières-les-Mines,
le 29 mai 2024

OLIVIER Brigitte,
Maire,

